



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation.  
Norme NF P 03-201 de mars 2012.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

<p>Désignation du ou des lots de copropriété : <b>Appartement</b></p> <p>Adresse : <b>158 avenue de la Californie 06200 NICE</b></p> <p>Nombre de Pièces : <b>4</b></p> <p>Numéro de Lot : <b>NC</b></p> <p>Référence Cadastre : <b>NC</b></p> <p>Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.</p> <p><u>Annexes :</u></p> <p>Numéro de Lot Cave : <b>NC</b></p> <p>Autres Lot : <b>Parking (NC)</b></p>	<p>Descriptif du bien : <b>Un appartement de quatre pièces principales avec un balcon , une cave et un parking</b></p> <p>Encombrement constaté : <b>Néant</b></p> <p>Situation du lot ou des lots de copropriété</p> <p>Etage : <b>2ème</b></p> <p>Bâtiment :</p> <p>Porte : <b>A gauche en sortant de l'ascenseur</b></p> <p>Escalier :</p> <p>Mitoyenneté : <b>OUI</b>      Bâti : <b>OUI</b></p> <p>Document(s) joint(s) : <b>Néant</b></p>
---	---

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **VILLE DE NICE**

Qualité : **Administration**

Adresse : **5 rue de l'Hotel de Ville  
06364 NICE Cedex 4**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **CABRIEL Thomas**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL A.D.T.I EX'IM AZUR**

Adresse : **20 Bd Lech Walesa 06300 NICE**

N° siret : **491 313 573 00025**

N° certificat de qualification : **CPDI 2101**

Date d'obtention : **16/11/2012**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **SUBERVIE ASSURANCES**

N° de contrat d'assurance : **114.231.812**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2015**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
2ème		
Entrée	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Placard - Métal	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Débarras n°1	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Bois	Absence d'indice
Dégagement n°1	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Dégagement n°2	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
WC	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Salle d'eau	Mur - Plâtre	Absence d'indice



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
	Murs - Carrelage	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
	Fenêtre Dormant - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre Ouvrant extérieur - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre Ouvrant intérieur - aluminium	Absence d'indice
	Fenêtre Volets - aluminium	Absence d'indice
<b>Chambre n°1</b>	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Bois	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - aluminium	Absence d'indice
<b>Balcon n°1</b>	Mur - Béton	Absence d'indice
	Plafond - Béton	Absence d'indice
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice
<b>Couloir</b>	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
<b>Chambre n°2</b>	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Bois	Absence d'indice



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - aluminium	Absence d'indice
<b>Balcon n°2</b>	Mur - Béton	Absence d'indice
	Plafond - Béton	Absence d'indice
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
<b>Chambre n°3</b>	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Béton	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plinthes - Bois	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - aluminium	Absence d'indice
	Placard - Métal	Absence d'indice
<b>Débarras n°2</b>	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Plinthes - Bois	Absence d'indice
<b>Séjour</b>	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°1 Volets - aluminium	Absence d'indice



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte-fenêtre n°2 Dormant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°2 Volets - aluminium	Absence d'indice
Cuisine	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Dalles de sol	Absence d'indice
	Porte Dormant - Métal	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - aluminium	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - aluminium	Absence d'indice
Porte-fenêtre Volets - aluminium	Absence d'indice	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
<p><b>CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES</b> (<i>ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission</i>)</p> <p>Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.</p> <p><b>Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.</b></p> <p>Cave : Nous n'avons pas pu localiser le lot. Les obligations du propriétaire et du donneur d'ordre ne sont pas remplies, nous nous tenons à votre disposition pour une visite de contrôle ultérieure.</p> <p>Parking : Nous n'avons pas pu localiser le lot. Les obligations du propriétaire et du donneur d'ordre ne sont pas remplies, nous nous tenons à votre disposition pour une visite de contrôle ultérieure.</p>	
F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
Néant	



## G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

### 1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

### 2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

### 3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

## H CONSTATATIONS DIVERSES

**Aucune information de la part du propriétaire et/ou du donneur d'ordre concernant un antécédent d'infestation par les termites.**

**Il est conseillé de consulter le carnet d'entretien de l'immeuble.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## RESULTATS

**Le présent examen fait état d'absence d'indice d'infestation de termites le jour de la visite**

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **02/05/2016**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **26432 T**

Fait à : **NICE** le : **03/11/2015**

Visite effectuée le : **03/11/2015**

Durée de la visite : **0 h 45 min**

Nom du responsable : **WEGENER Matthias**

Opérateur : Nom : **CABRIEL**

Prénom : **Thomas**

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

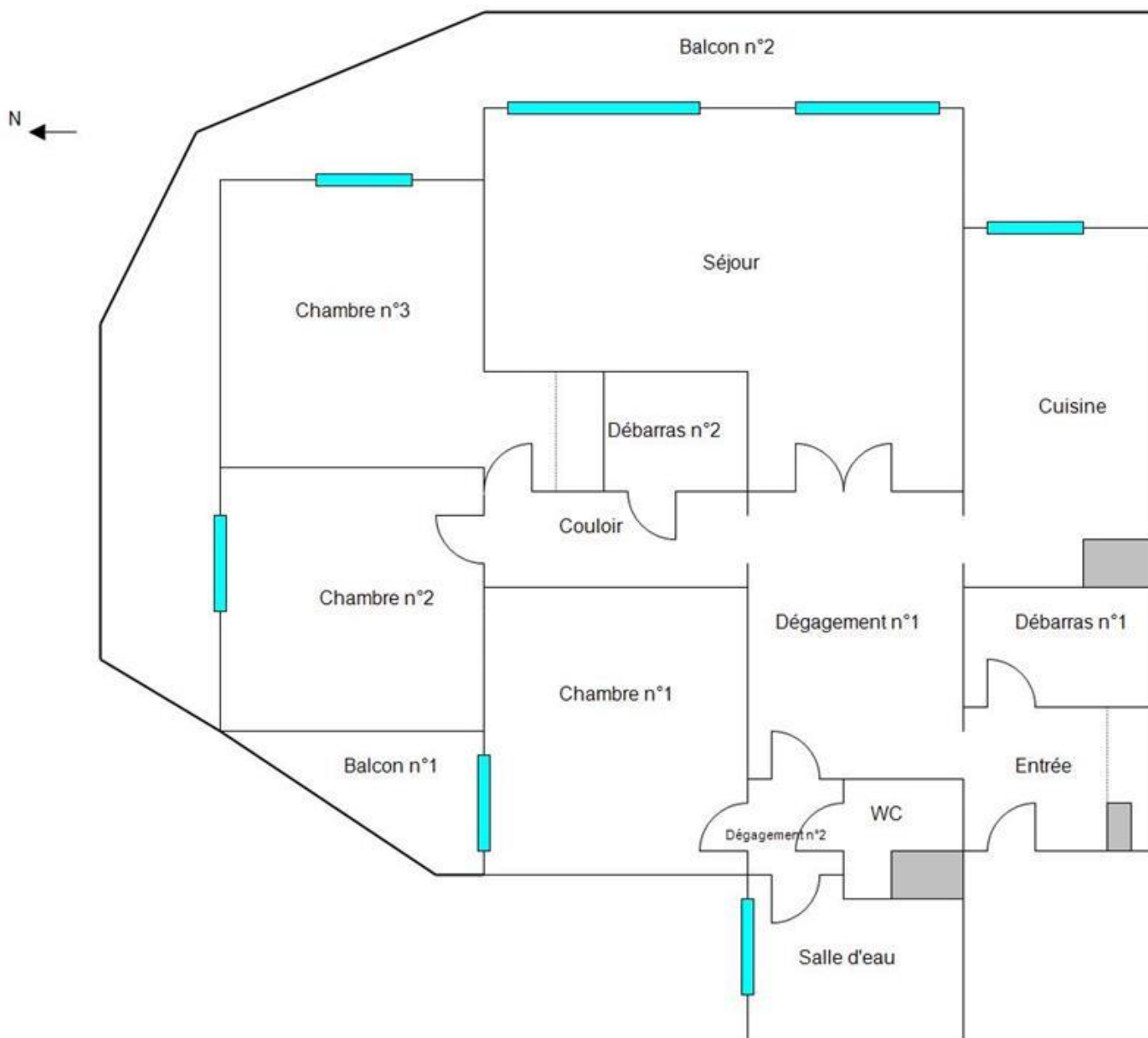
Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son



DOCUMENTS ANNEXES

Croquis



Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans

mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.





## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



# CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2101

Version06

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

**Monsieur Thomas CABRIEL**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

*Amiante*

**Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**  
Date d'effet : 31/10/2012, date d'expiration : 30/10/2017

*DPE*

**Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel**  
Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

**Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment**  
Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

*Electricité*

**Etat de l'installation intérieure électrique**  
Date d'effet : 20/12/2013, date d'expiration : 19/12/2018

*Gaz*

**Etat de l'installation intérieure gaz**  
Date d'effet : 21/12/2012, date d'expiration : 20/12/2017

*Plomb*

**Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb**  
Date d'effet : 12/10/2012, date d'expiration : 11/10/2017

*Termites*

**Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**  
Date d'effet : 16/11/2012, date d'expiration : 15/11/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 26/12/2013

**I.Cert**  
Institut de Certification  
Certification de personnes  
Diagnostic  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)  
Parc EDONIA - bât G  
Rue de la Terre Victoria  
35760 Saint-Grégoire  
CPE DI FR 11 rev 09

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2011, Arrêté du 19 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 09/12/2009 et du 13/12/2011, Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012, Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis, Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011, Arrêté du 8 juillet 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011

**sofrac**  
ACCREDITATION  
N°4 0522  
PORTÉE DISPONIBLE SUR  
**CERTIFICATION DE PERSONNES**  
[WWW.CERVAL.FR](http://WWW.CERVAL.FR)